

# Communauté de Communes des Pyrénées Audoises



## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

### Compte-rendu de l'Atelier n°3 « Environnement - Paysage - Patrimoine »

Le 28 novembre 2016 à la Maison de la montagne à Roquefeuil.

#### Objet :

Présentation des grandes tendances de l'état des lieux, échange sur les enjeux qui en découlent et proposition de premières pistes de réponse.

#### Présents :

- JM. MICHEZ (élu, Belvis, Vice-Président Urbanisme-Environnement de la Communauté de Communes)
- F. AICART (élue, St-Martin-Lys)
- S. WEINBERG (élu, St-Jean-de-Paracol)
- G. DUBRUNFAUT (élu, Rodome)
- N. LOYER (élu, Espezel)
- P. COEFFARD (élu, Val-de-Lambronne)
- D. LEFEBVRE (élu, Sonnac-sur-l'Hers)
- C. ARAGOU (élu, Le Bousquet)
- C. MARTINEZ (élu, Axat)
- M. DEJEAN (élue, Belfort-sur-Rebenty)
- A. VAN PIETERSON (élue, Belvianes-et-Cavirac)
- A. CHANAUD (élu, Belvianes-et-Cavirac)
- G. CANAL (élu, Chalabre)
- G. TRIBILLAC (élu, Escouloubre)
- P. CROS (élu, Espéraza)
- A. BONNERY (élu, Nébias)
- C. DELOUSTAL (élu, Puivert)
- J. BICHOF (élu, Quillan)
- T. CABROL (élu, Quirbajou)
- JP. SALVAT (élu, RIVEL)
- G. BENNAVAIL (élu, Rouvenac)
- S. BACAVE (élu, St-Benoit)
- M. LAFABREGUE et E. ROUQUIE (techniciennes, Communauté de Communes)
- P. FOURCADE, R. ARTERO et C. LONGO (AURCA)

En plénière, l'AURCA présente l'état d'avancement de la mission, précise les échéances à venir, expose les modalités de travail de la séance, rappelle le contenu général d'un PADD puis expose les grandes tendances du diagnostic liées aux différentes thématiques abordées lors de l'atelier.

Cf. diaporama présenté lors de la séance.

Suite à la présentation, des observations sont émises par certains élus.

Au niveau de la consommation d'espaces, l'obligation imposée par la loi de modérer la consommation d'espaces n'est pas adaptée au territoire des Pyrénées Audoises, un territoire qui perd de la population depuis plusieurs années et où la tache artificielle représente seulement 1,5% de la superficie territoriale. L'évolution de l'occupation des sols est ici essentiellement liée à la fermeture des espaces. Par conséquent les questions liées à la déprise agricole, à la fermeture des paysages voire à la réutilisation d'anciennes métairies paraissent importantes pour le territoire.

Il est aussi évoqué qu'en plus de disparités entre les unités territoriales, il existe de très fortes disparités infra unité territoriale en matière de progression des surfaces urbanisées.

Pour lutter contre la fermeture des espaces, il apparaît essentiel de faciliter l'installation d'agriculteurs et d'éleveurs. De plus, les dispositions réglementaires qui s'appliquent autour de sites ou monuments classés ou inscrits ne facilitent pas l'extension des exploitations agricoles qui se situent au sein de ces périmètres (dispositions architecturales et paysagères trop strictes qui vont à l'encontre du développement des exploitations).

La suite de la séance s'organise en trois groupes de travail. La synthèse des échanges qui ont eu lieu au sein de ces groupes est présentée en suivant.

#### **GROUPE 1 :**

*Composition : F. AICART, S. WEINBERG, G. DUBRUNFAUT, N. LOYER, P. COEFFARD, D. LEFEBVRE, C. ARAGOU et E. ROUQUIE.*

*Elu rapporteur : C. ARAGOU ; Animateur : R. ARTERO.*

#### **Consommation d'espaces**

Au sujet des leviers à actionner pour limiter la consommation d'espaces, les participants s'accordent sur le fait qu'il apparaît important de réinvestir le cœur urbain des villes et villages, notamment au niveau des communes les plus importantes où le potentiel de densification du tissu actuellement urbanisé semble intéressant.

Il est aussi précisé que ce réinvestissement passe obligatoirement par une réadaptation de l'offre qui aujourd'hui ne correspond plus aux attentes et besoins de la population : aération des centres urbains, besoins en stationnement, demande d'un espace extérieur (petit jardin, terrasse)...

Pour ce faire, il apparaît aussi indispensable de favoriser le déploiement d'outils, notamment financiers, permettant de faciliter et favoriser les initiatives publiques ou privées.

Le vieillissement de la population doit aussi être pris en compte dans les réflexions sur les nouvelles formes urbaines.

Le second levier évoqué concerne l'augmentation de la densité au niveau des opérations d'extension de l'urbanisation. Les élus précisent d'une part que l'on se situe sur un territoire rural où les nouveaux arrivants recherchent en priorité de l'espace, et d'autre part, qu'il semble difficile de déterminer une densité unique à respecter pour toutes les communes du territoire. Ainsi, il s'agit peut-être de définir des densités différenciées en fonction de la typologie des villes (centralités / bourgs secondaires / petits villages) et/ou de leur localisation (au regard des enjeux paysagers par exemple).

Par ailleurs, le développement de l'urbanisation sur des terrains de moins bonne qualité agronomique fait l'objet d'un consensus.

Concernant l'habitat isolé, il est précisé qu'il est souhaitable de faciliter la rénovation de bâtis traditionnels isolés par les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou se développer. La limitation des

conflits de voisinage potentiels pouvant exister entre exploitation agricole et habitation doit en outre être intégrée à cette réflexion.

### **Espaces naturels, milieux aquatiques et ressources naturelles**

La préservation des espaces naturels et de la biodiversité, considérée comme une grande richesse pour le territoire, est immédiatement ressortie comme un enjeu important et partagé par l'ensemble des élus. Les échanges se sont ensuite largement concentrés sur les milieux aquatiques et les ressources en eau.

Il a notamment été évoqué la nécessité dans le cadre du PLUi d'assurer la protection des zones humides pour les différentes fonctions qu'elles assurent (même si celles-ci sont déjà protégées par la réglementation).

De plus, il ressort des discussions qu'il est important de limiter les pressions sur les milieux aquatiques notamment via les pollutions en provenance de systèmes d'assainissement peu performants (exemple des rejets dans l'Hers en provenance de la STEP de Chalabre).

Concernant les équipements et les réseaux liés à l'assainissement collectif et l'alimentation en eau potable, les participants précisent qu'une politique visant une amélioration globale de ces systèmes doit être menée. L'échelle intercommunale apparaît opportune pour certains participants.

L'eau, souterraine comme superficielle, est reconnue comme une véritable richesse à préserver pour le futur. Il est précisé que la « bonne » qualité des cours d'eau est aussi primordiale dans une optique de pérennisation des activités de loisirs directement dépendantes des cours d'eau (sports d'eau vive, pêche).

Le développement de la démarche « zéro phyto » sur de nouvelles communes est notamment évoqué comme une piste d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Par ailleurs, s'il existe un besoin réel, notamment pour l'agriculture, la possibilité de créer des retenues collinaires n'est pas à exclure.

### **Energie**

Concernant la production d'énergie, les participants partagent le constat de la présence de deux ressources considérables sur le territoire : l'eau et le bois. Tandis que l'eau est largement exploitée depuis de nombreuses années à travers les nombreuses installations de production hydroélectrique, le bois est très peu exploité. Aujourd'hui, il faudrait mettre en œuvre les différents outils qui permettraient de développer la filière bois-énergie localement. Le PLUi doit aller dans cette direction.

Il est aussi évoqué la possibilité de développer la production d'énergie via la méthanisation des déchets verts et des déchets agricoles qui ne sont aujourd'hui pas ou peu valorisés.

Au sujet des projets d'implantation de parcs éoliens ou solaires, il est soulevé la nécessité d'encadrer leur implantation, en identifiant uniquement certaines parties du territoire susceptibles de les accueillir et à condition que le portage des projets soit public.

Il a aussi été mis en avant la volonté de favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur toiture, sur les bâtiments publics et privés. Développement qui est aujourd'hui par endroit freiné par l'ABF à proximité de monuments classés ou inscrits.

### **Risques naturels**

Le PLUi doit assurer la prise en compte des risques, notamment d'inondation.

Concernant l'importance de ce risque sur certains secteurs et les conséquences qu'elle engendre, notamment en matière de limitation (voire d'impossibilité) des extensions pour les activités économiques qui envisagent de se développer, il faudrait peut-être envisager de prévoir d'autres secteurs (non concernés par le risque) pour accueillir ces activités ou de nouvelles activités qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire.

Il a aussi été évoqué que le risque incendie est de plus en plus présent sur le territoire (en lien notamment avec la déprise agricole). Le PLUi doit ainsi particulièrement s'assurer de la prise en compte de ce risque.

### **Grands paysages**

Le paysage constituant une des grandes richesses du territoire (cadre de vie, atout touristique...), les participants partagent la volonté de maintenir les grandes perspectives visuelles et cônes de vue emblématiques du territoire, aussi bien depuis des zones urbaines que depuis des routes ou belvédères.

Cette sauvegarde ne toutefois pas aller à l'encontre du développement des activités économiques traditionnelles.

Il est aussi précisé que l'implantation de parc éolien doit notamment être réfléchi au regard des incidences potentielles sur le plan paysager.

### **Patrimoine paysager et bâti**

Sur le plan de l'intégration architecturale des constructions, les élus évoquent la possibilité de mettre en œuvre des dispositions différenciées selon la typologie du tissu urbain.

Les aménagements situés au cœur des noyaux urbains originels pouvant par exemple faire l'objet de règles plus « strictes » sur le plan architectural, sans toutefois que cela soit trop contraignant et qu'on retrouve les mêmes contraintes que celles mises en œuvre par l'ABF.

Le manque de couleur au sein de certaines communes a aussi été évoqué (notamment sur le plateau de Sault). Le développement du végétal au sein des villes et villages, et de façades plus colorées a été exposé comme une piste d'amélioration.

Au niveau des nouvelles zones d'urbanisation, la question du traitement des clôtures est ressortie comme une problématique importante.

En outre, une réflexion sur la création d'opérations exemplaires sur le plan environnemental type éco-quartier mérite d'être menée dans le cadre du PLUi. La mise en œuvre de telles opérations sous la forme d'un ou plusieurs hameaux nouveaux a aussi été évoquée (dans le but de ne pas dénaturer les silhouettes villageoises encore aujourd'hui préservées).

Les élus souhaitent aussi valoriser le petit patrimoine bâti, en facilitant la ré-utilisation de certains éléments ou en les mettant en valeur (des travaux avec des associations sont à encourager).

Au niveau des zones d'activités, les participants souhaitent aller vers une qualification de ces zones qui banalisent les paysages le long de la RD118, sans être trop strict afin de ne pas repousser d'éventuelles nouvelles installations (sur un territoire aujourd'hui peu attractif).

Il est aussi ressorti un phénomène d'uniformisation de certaines entrées de villes, ce qui peut véhiculer une image peu valorisante pour le territoire.

## **GROUPE 2 :**

*Composition : C. MARTINEZ, G. CANAL, T. CABROL, A. BONNERY, J. BICHOF, A. VAN PIETERSON, G. TRIBILLAC et JM. MICHEZ.*

*Elu rapporteur : JM. MICHEZ ; Animateur : P. FOURCADE.*

### **Consommation d'espaces**

L'empreinte de l'urbanisation est très limitée sur le territoire, ce n'est pas l'habitat qui avance et consomme de l'espace, c'est la forêt qui consomme les espaces agricoles et enserre les villages.

Pour limiter la consommation d'espace il faut agir en priorité sur le renouvellement urbain et la revitalisation des centres-bourgs. Pour maintenir la population permanente et éviter qu'elle parte ailleurs ou en périphérie, il faut permettre des aménagements, des adaptations du bâti (comme les terrasses en toiture pour compenser l'absence de jardins), voire des destructions. Exemple de Chalabre avec l'effondrement d'un îlot et le projet de maison de santé au cœur du village qui ne génère aucune consommation d'espace.

Il est aussi nécessaire de permettre sur certains villages des extensions nouvelles pour maintenir les jeunes et les familles qui souhaitent avoir une maison individuelle. Avec des schémas d'aménagement, il sera possible d'orienter l'urbanisation et de prévoir des parcelles moins grandes avec un peu plus de densité.

Au pied du Madres, les résidences secondaires sont nombreuses, c'est un moindre mal car les bâtiments sont rénovés mais vides une grande partie de l'année. Il faut favoriser les résidents permanents.

Il faut aussi penser à développer des bâtiments sur plusieurs niveaux sans dénaturer les silhouettes des villages mais dans l'esprit des maisons de villages en R+2. La vie au cœur des bourgs centres offre plus d'avantages qu'il faut préserver et valoriser (commerces de proximité, équipements, services...).

Parfois, les bâtiments d'élevage se trouvent encore dans les villages ou à proximité immédiate et contrarient le développement logique du village, il est nécessaire de permettre leur implantation sur des sites plus appropriés. Il faut porter une attention particulière aux bâtiments agricoles qui marquent fortement le paysage, des efforts doivent être faits pour assurer leur intégration.

La définition actuelle des zones agricoles et naturelles doit être repensée comme à Nébias.

Les principaux leviers sont la réhabilitation des centres-bourgs pour donner envie d'y vivre et le développement de petits quartiers d'habitat orientés par des schémas d'aménagement.

### **Espaces naturels, milieux aquatiques et ressources naturelles**

Le fleuve Aude est concerné par un creusement progressif de son lit par manque d'alluvions. A Quillan, certains matériaux prélevés aux abords du fleuve pourront assurer un ré-alluvionnement du cours d'eau.

Il faut trouver un juste équilibre entre la protection voire la restauration des ripisylves et leur entretien. Elles participent à de nombreuses fonctions écologiques. Il est nécessaire de respecter la loi sur l'eau en particulier le maintien des bandes enherbées et non traitées aux abords des cours d'eau. Il faut aussi maintenir les fossés en évitant qu'ils ne disparaissent dans le cadre de remembrement.

Toute action humaine a des impacts sur les milieux. A Nébias, les périmètres protégés (lac de Thury) sont régulièrement dégradés notamment par les quads. L'exploitation forestière est devenue très mécanisée et impacte aussi fortement les espaces naturels (traitement au sol des grumes). La fréquentation des sites naturels touristiques peut également occasionner des dérangements de la faune.

Pour la ressource en eau, il ne faut pas être résolument optimiste, à Escouloubre il y a moins de neige, moins de sources et les tourbières se dessèchent. Partout la forêt avance et contribue à l'assèchement, l'alimentation de certains villages peut être menacée (ex Espezel).

Il faut sécuriser la ressource en eau, développer les actions citoyennes pour l'entretien des espaces notamment les rivières. Il faut être vigilant pour assurer une bonne cohabitation des activités humaines et de l'environnement mais éviter les impacts importants comme les éoliennes dans les secteurs fréquentés par les grands rapaces.

### **Energie**

La commune de Quirbajou fait part de son expérience d'arrêt de l'éclairage public pendant la nuit qui n'a aucune conséquence sur le fonctionnement du village et a permis de réduire la facture énergétique de 44%. A Nébias on envisage de passer aux leds moins consommatrices. Ces démarches pourraient être mutualisées à l'échelle de la communauté éventuellement sous forme de groupement de commande.

Les énergies renouvelables suscitent beaucoup d'interrogations et particulièrement les projets portés par de gros opérateurs privés. Les fermes photovoltaïques ne doivent pas se développer sur les rares espaces agricoles restant ni sur les secteurs sensibles sur le plan paysager. Il faut privilégier les installations individuelles en toiture, sur les bâtiments agricoles et industriels, les équipements publics.

Il est nécessaire de soutenir la filière bois énergie, Quillan fait part de son expérience sur l'alimentation des écoles, EHPAD, hôpital... Cette énergie doit être privilégiée.

Sur l'éolien, les projets de nouveaux parcs doivent être évités en particulier sur les sites sensibles tels que le plateau de Sault, le Madres. Le Nord du Quercorb n'est pas très favorable car il y a beaucoup d'oppositions localement. Il faut densifier les parcs existants et les regrouper sur des secteurs plus favorables comme les Corbières, ces décisions doivent se prendre au niveau de la communauté en considérant l'ensemble des enjeux.

### **Risques naturels**

La menace des inondations localisées en fond de vallée impose de revoir la stratégie de développement de certains sites notamment pour les activités. Il faudra certainement rechercher des sites alternatifs pour accueillir des nouveaux projets, comme les Pujols à Quillan.

Le risque de feux de forêt va s'amplifier avec le changement climatique et l'enfrichement des saltus.

### **Grands paysages**

L'identité paysagère du territoire est importante et constitue une richesse à valoriser. C'est un capital à préserver pour l'attractivité du territoire (résidents permanents, développement touristique...).

Parfois un projet mal intégré peut nuire au grand paysage et contribuer à dégrader la qualité des paysages. Il y a des points de vue emblématiques à protéger voire à restaurer par exemple sur une vallée, un village, une chaîne de montagne.

Le rôle de l'agriculture est essentiel, le pâturage peut participer à la reconquête des saltus, lutter contre le développement des landes et des broussailles qui ferment le paysage grâce au développement des troupeaux.

Il existe des points noirs ponctuels qui peuvent être traités notamment aux abords des axes principaux qui constituent des vitrines et des points d'entrée principaux du territoire. Volonté partagée de limiter la publicité (voir DDTM), de valoriser les abords des zones d'activités, de promouvoir l'enfouissement des réseaux aériens dans les villages. La mise en place de règles architecturales et paysagères sera réfléchiée dans le PLUi en faisant attention à ne pas dissuader les entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer.

### **Patrimoine paysager et bâti**

Il faut être vigilant sur l'implantation de nouveaux bâtiments en périphérie des villages, veiller à ne pas briser l'harmonie des formes urbaines (cf villages en bandes, circulades, bastides...) et garantir la lisibilité des villages. En particulier le maintien des espaces agricoles aux abords des villages est parfois important pour cette lisibilité. Il faut à la fois agir sur le règlement (aspect extérieur) et le zonage (maintien de zones inconstructibles) aux abords des villages ou d'édifices intéressants.

Il est également nécessaire de permettre l'évolution du bâti traditionnel et d'améliorer son confort en permettant par exemple des terrasses sur toitures. Il faut être vigilant sur les éléments rapportés, climatiseurs, paraboles, volets roulants qui peuvent être autorisés à condition d'être intégrés et de ne pas porter atteinte aux paysages urbains notamment dans les bourgs présentant un intérêt architectural. Rappeler à tous que les déclarations de projets sont obligatoires.

### **GROUPE 3 :**

*Composition : G. BENNAVAIL, M. DEJEAN, A. CHANAUD, P. CROS, C. DELOUSTAL, JP. SALVAT, S. BACAVE et M. LAFABREGUE.*

*Elu rapporteur : G. BENNAVAIL ; Animateur : C. LONGO.*

### **Consommation d'espaces**

Pour limiter la consommation d'espaces, il s'agit en priorité de réhabiliter le tissu bâti ancien, en adaptant le règlement de manière à pouvoir proposer des ambiances agréables et des logements confortables en phase avec les modes de vie actuels : réhabilitation du bâti existant, comblement de dents creuses, création des terrasses de toit, restructuration du bâti, ouverture de places, création de parkings par démolition de certains bâtiments en ruines...

Il semble nécessaire de limiter les extensions urbaines aux sites étant desservis par les réseaux (voirie, eau, assainissement, électricité...) avec des capacités suffisantes, afin d'éviter un coût d'investissement trop important pour les communes. Cela implique en général une urbanisation au plus près des zones déjà urbanisées, permettant de faciliter l'intégration paysagère de ces nouvelles constructions ainsi que de proposer un certain cadre de vie aux nouveaux habitants par la proximité des équipements existants dans le centre bourg.

Il s'agira aussi de favoriser l'accueil d'habitants permanents et de diminuer la création de résidences secondaires.

Une réflexion portant sur la taille et l'aménagement des parcelles à urbaniser devra être menée : diminution de la taille des parcelles, définition d'une part minimale de surfaces de pleine terre...

Concernant les zones commerciales ou d'activités, il s'agira de combler ou densifier les zones déjà existantes autant que possible (en prenant en compte les diverses contraintes liées aux risques, accessibilité, etc.) avant d'en créer de nouvelles. Dans le cas de création de nouvelles zones, le choix de secteurs stratégiques sera à croiser avec l'existence des réseaux nécessaires au bon fonctionnement de ces zones. Aussi, il faudra réfléchir à leur intégration paysagère, notamment en entrée de ville ; à la qualité architecturale et la possibilité de mutualiser des usages, notamment les aires de stationnement.

### **Espaces naturels, milieux aquatiques et ressources naturelles**

Une grande précaution est à prendre au moment d'étudier l'installation de projets industriels, économiques ou de production d'énergie afin d'éviter la dégradation des paysages et milieux naturels.

Il s'agira aussi d'appliquer des mesures ou lois déjà existantes en matière de dépôts agricoles ou industrielles le long des cours d'eau pour empêcher la dégradation et la pollution des milieux aquatiques.

Par ailleurs, les travaux sur le zonage et le règlement pourront permettre de bien intégrer les nouvelles constructions sur les zones agricoles ou naturelles, permettant d'intégrer au mieux la dimension environnementale (préservation de la biodiversité, gestion des eaux de pluie, espaces de pleine terre, intégration paysagère par des plantations ou le maintien d'arbres existants...).

### **Energie**

Le territoire est déjà exemplaire en matière de production d'énergie, notamment par les stations hydroélectriques et le chauffage bois qui se développe.

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, les communes expriment la volonté de créer autant que possible des aires de covoiturage pour faciliter cette pratique et diminuer l'utilisation de la voiture individuelle.

Aussi, l'utilisation des déchets verts organiques (notamment agricoles) pourrait être intéressante pour produire de l'énergie et remplacer en partie les carburants classiques (valorisation des déchets). Cela pourrait aussi profiter au développement de réseaux de chaleur.

Il s'agira aussi de se pencher sur les nouveaux aménagements dans une optique de maîtrise des consommations énergétiques : utilisation de matériaux écologiques, utilisation d'énergies renouvelables, localisation des constructions prenant en compte les caractéristiques des sites d'implantation pour favoriser le bioclimatisme, etc.

Les communes expriment vouloir encourager l'exploitation de la forêt pour produire du bois énergie et développer le réseau hydroélectrique, tout en maîtrisant la gestion de ces exploitations afin de réduire l'impact sur l'environnement et permettre la pérennisation de ces activités.

### **Risques naturels**

Le PLUi doit inévitablement assurer la prise en compte des risques connus sur le territoire et l'application des documents de prévention en cours d'élaboration.

La mutualisation des espaces sur les secteurs localisés en zone à risque (et n'ayant donc pas de possibilité de s'étendre) doit être privilégiée.

Il s'agira aussi de définir des nouvelles zones d'urbanisation (résidentielle ou d'activités) en continuité des tissus urbanisés existants et en dehors des zones à risque élevé, et d'assurer leur bonne intégration paysagère et architecturale.

Il est aussi précisé qu'il est nécessaire de tendre vers une meilleure communication de la Communauté de Communes pour sensibiliser les habitants sur la question des risques, et notamment favoriser plus largement l'application des obligations en matière de débroussaillage.

### **Grands paysages**

Le territoire présente un patrimoine paysager et bâti très riche, et les élus et habitants sont conscients de cet atout. Il s'agira donc de préserver le patrimoine connu, de mieux connaître ou valoriser d'autres patrimoines identitaires et de les intégrer dans une réflexion de projet territorial, autour du tourisme culturel.



Un des leviers sera de conserver les belvédères emblématiques et de donc préserver les cônes de vue qui y sont liés : localiser et hiérarchiser les points de vue et définir les cônes de vue à préserver : espaces naturels ou agricoles à protéger, veiller à la bonne intégration des nouvelles constructions, définir des secteurs inconstructibles, assurer la gestion des milieux ouverts, etc.

### **Patrimoine paysager et bâti**

Comme pour le grand paysage, il s'agira de préserver et valoriser les formes urbaines emblématiques : circulades, bastides... ; mais aussi le petit patrimoine constitué d'éléments tels que des fontaines, moulins, murets, chapelles, abreuvoirs, arbre emblématique isolé, etc.

Les sites archéologiques peu connus sont à répertorier et valoriser.

Les entrées de villes, bourgs, villages et hameaux sont à préserver et soigner. Dans cette optique, il faudra veiller au type d'urbanisation à développer sur ces secteurs ayant un caractère de vitrine. Les alignements d'arbres existants seront à conserver et des nouvelles plantations pourront voir le jour afin de mieux intégrer les constructions plus récentes.

Cette politique de préservation et valorisation du patrimoine bâti ne doit pas aller à l'encontre de l'innovation en matière de construction et doit permettre l'intégration d'éléments pour la production d'énergie renouvelable (panneaux thermiques ou photovoltaïques), l'utilisation des matériaux à faible énergie grise... ; et aussi assurer l'intégration de nouvelles formes et ambiances urbaines : création de places, de terrasses, architecture contemporaine, etc.

La couleur est un élément marquant du paysage, une réflexion sur son utilisation pour marquer une construction emblématique ou pour la fondre dans le paysage devra être menée et pourra être traduite sous forme de nuancier à intégrer dans le document d'urbanisme.

Enfin, la gestion des points noirs devra être pleinement intégrée aux réflexions sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : lignes de téléphonie ou électriques, panneaux publicitaires, gabarit et aspect extérieur de certaines constructions, etc.

*Suite au travail en groupe, un élu de chaque groupe fait part à l'ensemble de l'assemblée des échanges et débats qui se sont déroulés au sein de son groupe.*